LA REUNION LOCALE DE SAINT-JOSEPH :

L'APRES-MIDI : PRÉPARATION DES ETATS GENERAUX

Aux 155 faiseurs de tables et à ceux qui suivent LE PROJET

DOCUMENT-CADRE POUR LES ETATS GENERAUX »

1. C'est ensemble que, dans l'après-midi de la REUNION LOCALE de Saint-Joseph, nous allons préparer LES ETATS GENERAUX. Après avoir préparé LA CONFERENCE DES MILLE, le matin, nous préparerons les ETATS-GENERAUX, l'après-midi.

2. Dans l'esprit des FONDAMENTAUX, *kisa noulé,* LES ETATS GENERAUX, *Kosa nouvé*, devront être l'expression de la volonté collective réunionnaise, comme base commune d'action. Cette base pourrait se définir sous trois chapitres : *le cap, le cadre, l'éthique*. Et c'est sur cette base commune que s'instaurerait le débat, que se reposeraient les confrontations et les compétitions des Réunionnaises et des Réunionnais responsables de leur « destin commun ».

3. Le document-cadre qui vous est présenté a pour but de susciter les observations et les questions qui contribueront à la rédaction des conclusions des Etats-Généraux.

Le débat est ouvert.

I– LE CAP : UNE POLITIQUE DE PRODUCTION REUNIONNAISE PAR LES REUNIONNAIS

4. Les Réunionnaises et les Réunionnais ont besoin de nourritures spirituelles, intellectuelles, alimentaires. Ils ont besoin de connaissances, de moyens, de loisirs. C'est à la communauté réunionnaise, en priorité, de répondre à ces besoins *sénou kifé :* produire pour importer moins, exporter pour payer ce que nous devons importer.

5. Le pays a besoin de ses hommes de foi (religieux ou non) pour nourrir la volonté collective des Réunionnais de produire, pour rendre possible ce qui est jugé impossible ; le pays a besoin de ses intellectuels (universitaires, chercheurs, etc.) pour mettre leur science au service des savoir-faire réunionnais dans les techniques de production, de gestion, de financement ; le pays a besoin de ses artistes (comédiens, chanteurs, peintres, sculpteurs, poètes) pour mettre les Réunionnais en communion avec la nature et les hommes, sources de l'envie et du goût de créer et de faire.

6. La responsabilité du développement de La Réunion laissée à *la logique de la mondialisation (la logique du meilleur profit financier)*, marginalise mécaniquement les Réunionnaises et les Réunionnais, arrache de leurs mains leurs moyens de production, décrète impossibles les productions locales par les Réunionnais.

7. Il s'agira de rendre cette responsabilité à *la logique du développement local (la logique de la responsabilité du Peuple local)* par les acteurs locaux. Sinon, au résultat, cela sera le chômage structurel et l'assistance ou *« la migration »*, non pas comme choix définitif ou temporaire, par vocation personnelle (la mobilité), mais comme solution obligée d'insertion (l'émigration).

8. L'économie mondialiste sera toujours présente dans les domaines qui nous échappent. Elle devra simplement laisser sa place à la production locale, la respecter et travailler avec les Réunionnais.

Le débat est ouvert

II –<u>LE CADRE</u> : UN POUVOIR POLITIQUE LOCAL RESPONSABLE

9. Politiquement, la production réunionnaise par les Réunionnais n'est possible, que si la communauté réunionnaise déclare formellement qu'elle ne veut plus être *une population anonyme, irresponsable et prise en charge* ; mais qu'elle veut être *un Peuple, identifié, reconnu, responsable et acteur de son développement*. Cela ne signifie pas que notre Peuple ne veut plus être Français, mais qu'il veut être reconnu et responsable au sein de la République, comme, d'ailleurs, les autres Peuples français d'Amérique, d'Europe, de l'Indianocéanie et du Pacifique. Ce problème réunionnais est un problème national.

10. Le statut de PEUPLE local responsable suppose un pouvoir politique local responsable.

11. Nous méfier de la course aux statuts répertoriés dans le catalogue habituel : autonomie, territoire autonome, département, région, etc. La course aux statuts-catalogues, c'est la voie ouverte à la formule habituelle du pouvoir national qui décide du statut qui nous convient : par exemple, aujourd'hui, que le Président de la République distribue « le statut-catalogue de l'autonomie » aux pays « qui sont prêts ».

12. Avant de nous arrêter à des étiquettes, nous devrons définir le contenu des pouvoirs dont nous avons besoin. C'est à nous, de notre côté, de définir ce contenu et c'est au Gouvernement national, de son côté, de définir le sien. A partir de là, les solutions seront négociées.

13. Le contenu de notre côté, c'est la reconnaissance du statut de PEUPLE acteur de son développement, à la place du statut de POPULATION prise en charge ; c'est la définition de l'unité nationale non pas par l'uniformité du déni des PEUPLES, mais par l'union de ces derniers autour des symboles et des exigences de l'identité nationale ; c'est la définition des obligations nationales et la définition des obligations locales ; c'est le remplacement des relations du pouvoir national dominant sur un PEUPLE FRANÇAIS UNIFORME, par des relations d'un pouvoir national partenaire des pouvoirs locaux des PEUPLES FRANÇAIS UNIS DU MONDE ; c'est la répartition des pouvoirs : les pouvoirs du national pour lui permettre de garantir un développement national et les pouvoir du local pour lui permettre de garantir un développement local.

14. Cela soulèvera des problèmes concrets d'institutions, de compétences, de financements, de représentations, de formation, etc. Nous devrons avoir des propositions précises sur ces sujets avant de négocier. C'est l'objectif de LA CONFERENCE DES MILLE et DES ETATS GENERAUX, validés par le REFERENDUM LOCAL, en vue de LA NÉGOCIATION. La réalisation de cet objectif sera le commencement du POUVOIR LOCAL RESPONSABLE.

15. Quand nous aurons mis au clair ces questions concernant le contenu d'un POUVOIR LOCAL RESPONSABLE, nous pourrons mieux voir les moyens de les concrétiser : réforme constitutionnelle (faut-il, par exemple, modifier l'énoncé actuel de la Constitution ou seulement instaurer une nouvelle jurisprudence concernant son interprétation ?), lois organiques, lois ordinaires, réglementations ? Mais avant tout, c'est l'état d'esprit et les interprétations qui en découlent (par exemple de *l'unité nationale*) qu'il faudra changer.

Le débat est ouvert.

3 - UNE ETHIQUE – CONSCIENCE, VOLONTÉ, UNITÉ.

16. L'éthique concerne précisément le changement d'état d'esprit, au niveau national et au niveau local, qu'impose le passage du statut de *population anonyme, irresponsable et prise en charge* au statut de *Peuple identifié, reconnu et acteur de son développement*. Trois conditions paraissent nécessaires pour ce passage : la conscience collective des responsabilités qu'il implique ; la volonté collective d'assumer ces responsabilités ; l'unité nécessaire pour que ce soit cette conscience et cette volonté réunionnaises qui conduisent effectivement, localement, le développement culturel, social, et économique de la Réunion dans le cadre de la République, en vertu du principe de LIBERTE, D'EGALITE et de FRATERNITÉ.

17. LA CONSCIENCE COLLECTIVE DE LA RESPONSABILITÉ – Toutes les propositions imaginables des ETATS GÉNÉRAUX pour une politique de production réunionnaise par les Réunionnaises et les Réunionnais et pour l'instauration d'un pouvoir politique local responsable n'auront d'efficacité que si la collectivité réunionnaise a conscience de sa responsabilité à elle de PEUPLE : que si elle comprend que ces propositions signifient que les Réunionnaises et les Réunionnais cessent de *demander* à une autorité supérieure de les prendre en charge ; mais qu'ils doivent désormais *faire eux-mêmes le nécessaire* pour répondre à leurs besoins, dans le cadre des nouvelles règles et des solidarités nationales, européennes et autres, bien entendu.

18. LA VOLONTÉ COLLECTIVE D'ASSUMER CETTE RESPONSABILITÉ - la conscience de cette responsabilité est nécessaire mais ne suffit pas. Les Réunionnaises et les Réunionnais peuvent avoir conscience de leur responsabilité, mais ne pas vouloir l'assumer. Ont-ils la volonté d'être acteurs de leur développement, comme PEUPLE ?

19. L'UNITÉ NECESSAIRE - L'expression efficace d'une VOLONTÉ COLLECTIVE DU PEUPLE, suppose L'UNITE. Le vivre ensemble réunionnais est exemplaire dans le monde. Mais ce vivre ensemble ne doit pas être seulement la capacité de vivre les uns à côté des autres, il doit déboucher sur la conscience collective de faire un PEUPLE acteur de son développement. Deux poisons dans notre société l'empêchent de faire le pas : l'UNIFORMITÉ NATIONALE et la suspicion de COMMUNAUTARISME.

20. *L'uniformité nationale* - L'interprétation générale et la doctrine officielle actuelle de l'UNITE NATIONALE, c'est l'UNIFORMITE : il n'y a qu'un seul PEUPLE FRANCAIS « *indivisible* ». Selon cette interprétation, pour être Français on ne peut plus être Réunionnais. Il n'est pas possible de concevoir l'existence d'un Peuple Français enraciné dans la diversité des Peuples Français du monde, dont le nôtre, unis. Quand la Constitutions parle d'indivisibilité, elle ne parle pas du Peuple, mais de la France. « *La France est une République indivisible* » (Art.1). Mais quand elle parle de cette façon, soit dit en passant, elle distingue les Outremer de la France. Dans le préambule de la Constitution par exemple, il est question **des peuples,** mais dans les territoires d'Outre-mer : « *En vertu du principe de la libre détermination des **peuples**, la République offre aux territoires d'Outre-mer qui souhaitent y adhérer, des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité...* » Mais enfin (un degré de plus) on entend, dans les milieux officiels les plus élevés, parler du **Peuple Corse.** Après le retour des organisations professionnelles, des syndicats et des associations, après le retour de la famille, le retour des PEUPLES est en cours.

21. L'heure est venue de résister au poison de l'uniformité qui a deux conséquences pour nous : demeurer une population anonyme, irresponsable et prise en charge ou revendiquer l'indépendance pour exister comme PEUPLE acteur de son développement. C'est cette uniformité qui nous pousse à renoncer d'être Réunionnais par peur de perdre l'assistance de la solidarité nationale, mais qui finira par nous pousser à revendiquer l'indépendance pour être Réunionnais acteur de notre développement. C'est pour cela que l'uniformité est un poison. L'éthique réunionnaise (« la manière réunionnaise) c'est la volonté d'être un PEUPLE parmi les autres PEUPLES de notre République, unis dans l'idéal commun de *Liberté, d'Egalité et de Fraternité*. L'interprétation générale et la doctrine officielle, aujourd'hui, sont dans le déni de cette troisième voie : le retour des PEUPLES dans la République.

22. *Le communautarisme* - La diversité de notre Peuple, cette fois, est le prétexte d'un autre poison, la suspicion de *communautarisme*. Les expressions diverses de la part des Réunionnaises et des Réunionnais d'origine africaine, chinoise, Goudjerate, ou tamoule qui ne sont pas d'origine européenne (le modèle de l'uniformité) sont suspectes de *communautarisme,* c'est-à-dire d'être la cause de fractures, de morcellements, d'isolements de la société réunionnaise, incompatibles avec la nécessaire unité. Cela va jusqu'à suspecter cette diversité de *séparatisme politique*, c'est-à-dire de détachement de la République française pour un rattachement à la Chine, à l'Inde, etc.

23. Nous devons nous libérer franchement et vigoureusement de ce poison. Cette diversité des origines fait la richesse réunionnaise, d'autant plus qu'elle est métisse, c'est-à-dire qu'elle se trouve en chacun de nous. Dans chaque Réunionnaise, dans chaque Réunionnais, il y a un Blanc, un Kaf, un Malbar, un Sinois, un Zarab. Quand une communauté se réunit, il nous arrive d'y trouver des Réunionnaises et des Réunionnais de toutes couleurs, des Réunionnaises et des Réunionnais de la diversité. Que cette diversité réunionnaise entretienne avec les pays des origines des relations étroites, est normal si elle veut se ressourcer. Cela ne signifie pas pour autant une tentation de séparatisme politique.

24. En effet, le poison n'est pas la diversité, mais le soupçon de *communautarisme* qui est fait à nos concitoyens des origines non européennes. Nous sommes tous en chacun de nous, de ces origines. De plus, nous pratiquons tous les mêmes langues (Française et Créole), nous avons la même monnaie, une culture commune, nous allons aux mêmes écoles, nous partageons le même cadre des vies, le même destin collectif.

Le débat est ouvert.

CONCLUSION

25. Quand les Réunionnaises et les Réunionnais auront dit *kisa noué, nou léla, sénou kifé* à LA CONFERENCE DES MILLE ; quand ils auront dit *kosa nouvé*, le cap, le cadre et l'éthique, aux ETATS GENERAUX ; quand ils auront validé tout cela par LE REFERENDUM LOCAL ; quand ils auront achevé les NEGOCIATIONS avec le Gouvernement, La Réunion apparaîtra, aura trouvé ses marques et sa place.

26. La priorité pour les Réunionnaises et pour les Réunionnais aux emplois locaux ne sera pas de *la préférence régionale*, mais de l*a responsabilité régionale*. Le problème créoles/zorey qui existe, disparaîtra pour tout le monde. Notre île est appelée à recevoir des étrangers. Il nous arrive même d'accueillir des immigrés qui fuient leur pays dans l'illégalité de la détresse comme les Sri-Lankais. Nous pourrons rester dans la tradition du Peuple que nous sommes, qui est fait d'immigrations depuis les origines. Disposant des moyens de la solidarité nationale nous pourrons supporter les coûts des immigrations actuelles, mais elles devront s'intégrer dans le cap, le cadre et l'éthique réunionnais. Parce que La Réunion aura trouvé ses marques et sa place.

27. Les contributions particulières (monnaie locale, le créole à l'école, les dysfonctionnements de l'appareil judiciaires, la formation, les productions locales, l'aquaculture, l'écologie, etc.) n'apparaissent pas dans ce document. Parce que les conclusions qu'il prépare sont au niveau du remplacement l*a logique mondialiste* qui, de Paris, gère le développement de La Réunion par *la logique réunionnaise* pour une gestion locale. Dans la logique actuelle du système mondialiste, tout ce qui est local, n'apporte rien au fonctionnement du système. Le système n'a pas besoin de la monnaie locale, il n'a pas besoin du créole à l'école, il s'accommode des dysfonctionnements de l'appareil judiciaire, il gagne à remplacer les productions locales par des productions importée, à organiser une formation qui va dans son intérêt, etc. Pour la paix sociale, il peut légiférer (les lois sur les langues et cultures régionales), il peut mettre en place des institutions (le master et le doctorat de la langue créole), il peut créer des structures (des classes d'enseignement du créole) tout en continuant de sévir. Les concessions faites aux revendications pour la paix sociale les laissent à la marge. Il en est tellement ainsi que les soutiens qui leur sont apportés peuvent leur être retirés avec la même facilité qu'ils ont été apportés, ou bien on les maintient sur le mode folklorique. Lorsque nous aurons établi que le cap, le cadre et l'éthique du REFERENDUM seront la feuille de route de la politique réunionnaise, les revendications locales pourront s'y intégrer comme éléments constitutifs du développement. Aujourd'hui, quand le système, mondialiste, les soutient, c'est pour la paix sociale et sa tranquillité. Il s'agit pour nous d'intégrer les revendications particulières dans *le cap,* comme éléments constitutifs de notre développement...

28. Enfin, La Réunion qui aura trouvé ses marques et sa place, sera présente sur les scènes nationales et internationales. Elle ne sera plus l'exception de l'immobilisme dans l'Outre-mer qui bouge. Si le *kisa noulé* de LA CONFERENCE DES MILLE et *kosa nouvé* des ETATS GENERAUX sont validés par le REFERENDUM LOCAL, elle apportera une contribution originale non seulement pour LA REUNION, non seulement pour LES OUTRE-MER, mais pour la RÉPUBLIQUE : la fin de la fracture qui sépare la France (métropole quoiqu'on dise) des Outre-mer, par l'instauration d'une RÉPUBLIQUE DES PEUPELS FRANÇAIS DU MONDE, « *fondée sur l'idéal de LIBERTÉ, D'EGALITÉ ET DE FRATERNITÉ* ».

29. Restent entières les deux questions suivantes. Les Réunionnaises et les Réunionnais ont-ils pris conscience de l'intérêt du passage de *statut de population anonyme, irresponsable et prise en charge,* au de *statut de peuple identifié, reconnu, acteur de son développement* au sein de la République ? *V*eulent-ils assumer la conséquence de ce passage : assumer la responsabilité de leur développement ? Il ne s'agit pas là, de cas particuliers, parfois héroïques, que nous devons saluer bien bas et qui seraient les moteurs *« du passage »,* mais d'une démarche collective du PEUPLE (Conférences Mille, Etats-Généraux, Référendum). Cela, c'est au PEUPLE de le dire, explicitement et formellement.

Paul HOARAU ,

Faiseur de table